

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022 à 20h00**  
**Séance n° 13/2022**

**Présents :** ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne,

**Excusée :** BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, CORRE Laurent donne pouvoir à DUMAS Mickael, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel

**Secrétaire de séance :** BACHELET Carole

**Date de la convocation :** 19 novembre 2022

**Quorum :** 8

Ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITE**
  - o Ordures ménagères : nouveau mode de collecte
  - o Entretien des PAV : avenant à la convention
  - o Projet éolien
  - o Délégué à la Protection des Données : avenant à la convention
- **URBANISME**
  - o PLU : modification
  - o Droit de préemption parcelle AB566
- **VOIRIE**
  - o Travaux Rue Vizier, Allée des Rocs
  - o Aménagement Belle Campagne : avancée du chantier
  - o Programme voirie 2023
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
  - o Ecole : point sur les effectifs
  - o Terrain de foot : travaux pour homologation
- **PERSONNEL**
  - o CDG : Adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL
  - o CDG : Adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence
- **BATIMENTS**
  - o Eglise : réception de chantier
  - o Salle des fêtes
  - o Gamm Vert : changement du rideau
  - o Travaux divers
- **FINANCES**
  - o Subventions du Département
  - o Subvention pour la tenue des bureaux de vite
  - o Décisions Modificatives au budget
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - o Monument aux Morts : centenaire des inscriptions pacifistes
  - o Infos sur l'AMRF

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## INTERCOMMUNALITÉ

### 1- **Ordures ménagères : nouveau mode de collecte**

Les services de Roannais Agglomération ont refait le tour de la commune pour finaliser la mise en place du ramassage « en porte à porte ».

Ainsi, compte tenu de la configuration de la commune et des chemins non accessibles pour les camions de ramassage, 18 points seront en regroupement. Les bacs distribués dans ces secteurs ne seront pas utilisables. Roannais Agglomération demande aux services communaux de récupérer 91 bacs. Mme le

Maire informe les conseillers s'être opposée à ce ramassage et attend un retour des services de Roannais Agglomération sur le sujet.

Par ailleurs, Mme le maire informe les élus que les dotations aux communes, pour les bâtiments communaux comme les salles en location, l'école, le restaurant scolaire... seront envisagées en mai/juin 2023.

## **2-Entretien des Points d'Apports Volontaires**

### **Délibération 13/2022-1 : avenant 1 à la convention**

Les Points d'Apports Volontaires : sur ces sites ne vont rester que les bacs utilisés pour la collecte du verre. Actuellement la commune est indemnisée par Roannais Agglomération 3924€ pour l'entretien des 3 PAV. La convention se termine au 31/12/2022. Roannais Agglomération propose, via cet avenant la prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **2- Projet éolien**

Aux Noés les travaux de déboisement du site ont été réalisés à l'automne 2021. Le contrat de crédit a été signé courant novembre pour plus de 26 millions d'euros (soit 85% de l'investissement total). Dans le même temps le contrat de fourniture et d'installation des éoliennes a également été signé avec le constructeur VESTAS.

## **3- Délégué à la protection des données**

### **Délibération 13/2022-2 : avenant 2 à la convention**

Mme le Maire rappelle l'objet de la convention en cours. Roannais Agglomération propose de prolonger la convention qui se termine au 31/12/2022 jusqu'au 31/12/2023 via l'avenant n° 2 qui prévoit également la mise en place d'actions collectives (rédaction guide pratique, participation des secrétaires de mairie à des réunions, rédaction d'un rapport d'activité annuel, rédaction d'un rapport opérationnel propose à chaque commune).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **URBANISME**

## **4- Reversement de la taxe d'aménagement**

Mme le Maire donne lecture d'un mail de la sénatrice Cécile Cukierman, reçu ce jour, qui annonce que l'Assemblée Nationale et le Sénat, en adoptant le projet de loi de finances rectificatif pour 2022, viennent d'annuler les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes au profit des intercommunalités.

## **5- PLU : modification**

Mme le Maire rappelle le projet de modification du PLU. Les bureaux d'étude Oxyria et Réalités ont été sollicités pour établir des propositions financières. Toutefois, il convient avant de s'engager dans ce processus de s'assurer que les modifications souhaitées correspondent bien à une modification simplifiée du PLU et ne nécessitent pas d'enquête publique préalable.

Mme le Maire interrogera donc les services de la Direction Départementale des Territoires.

## **6- Droit de préemption parcelle AB566**

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption.

## **VOIRIE**

## **7- Travaux Rue Vizier, Allée des rocs**

Les travaux seront réalisés par EDF semaine 49 puis semaines 1, 2 et 3.

## **8- Aménagement Belle Campagne : avancée du chantier**

L'aménagement du parking est en attente de l'avancée des travaux d'enfouissement Allée des Rocs.

#### **9- Programme voirie 2023**

##### **Délibération 13/2022-3 : demande de subvention**

M. Jeneste expose les travaux envisagés pour 2023, Allée des Rocs, carrefour Rue de Rochères, impasse qui mène à l'école, Route de Brierrette et Rue Vizier. L'estimation du coût des travaux établie par les services du Département s'élève à 114 717 € HT.

Le montant de subvention programmé par les conseillers départementaux est de 32 347€.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le projet voirie 2023 pour 114 717€ et la demande de subvention au Département de la Loire.

### **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

#### **10- Ecole : point sur les effectifs**

Mme Déplace donne lecture des effectifs : 76 élèves. 16 élèves de CM2 partiront en fin d'année scolaire ; Mme le maire et Mme Déplace ont rencontré l'inspectrice de l'académie concernant les effectifs de la rentrée 2023.

#### **11- Terrain de foot : travaux pour homologation**

M. Fourny responsable de l'homologation est revenu faire le point sur le terrain.

Il préconise :

- des travaux sur la main courante : celle-ci ne doit pas être discontinuée
- de déplacer les buts amovibles pour les mettre devant la main courante
- de retracer le terrain pour avoir 2.50m entre le terrain et les obstacles au tour du terrain

Mme Déplace fera le point avec les responsables de l'association sportive.

#### **12- Etang des plaines**

M. Jeneste informe les conseillers que cet étang doit avoir une fuite. Il conviendra de résoudre ce problème pour la prochaine pêche de l'étang de la Poste fin 2023.

### **PERSONNEL**

#### **13- CDG : Adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL**

##### **Délibération 13/2022-4**

Cette convention permet de charger le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans, applicable selon les types de dossier, et selon les tarifs fixés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à cette convention.

#### **14- CDG : Adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence**

##### **Délibération 13/2022-5**

Mme Bajard explique que toute autorité territoriale des collectivités territoriales et établissements publics a l'obligation de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés;

le Centre de gestion de la Loire a mis en place ce dispositif, par arrêté du 16 septembre 2022, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de gestion de la Loire la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

## BATIMENT

### **15- Eglise : réception de chantier**

Une contre visite avec M. Peillon a été réalisée suite à la réception de travaux du 6/09/22.

Les travaux sont terminés et satisfaisants. Seuls quelques points à améliorer ont été notifiés à certaines entreprises.

M. Gelet est intervenu cette semaine pour arrêter la petite cloche (cloche classée) jusqu'au passage de l'expert campanaire, courant 2023. De ce fait l'angelus est arrêté.

### **16- Salle des fêtes**

Mme le maire donne lecture du planning de réalisation des travaux établi par l'architecte. La phase de consultation des entreprises se tiendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et les travaux se réaliseront au 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

### **17- Gamm Vert : changement du rideau et travaux divers**

M. Dumas aborde les points suivants :

- L'entreprise Vervas Métal est intervenue pour remplacer le rideau, comme convenu.
- La chaudière de l'école est défectueuse depuis quelques semaines : l'entreprise Thermi dépannage est intervenue pour changer une pièce et doit intervenir de nouveau pour réaliser des réglages.
- le sinistre occasionné par l'entreprise SPIE au restaurant scolaire n'est toujours pas résolu.
- les travaux de modification de l'installation extérieure de la hotte du restaurant ont été réalisés.
- l'entreprise Gaillard devrait intervenir semaine 49 pour réaliser les travaux dans le bâtiment Guillermier.

## FINANCES

### **18- Subventions de Département**

Les conseillers départementaux ont demandé aux communes de réétudier leurs demandes de subvention sur l'enveloppe territorialisée. En effet, le montant des demandes était trois fois plus important que le montant des subventions à allouer sur la période 2023-2026.

La commission finances s'est réunie afin de revoir les projets communaux pour lesquels le Département avait été sollicité.

Ainsi, Mme le Maire énonce que le projet de rénovation de l'ancienne cantine a été abandonné.

Concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes, le montant sollicité a été revu à la baisse, de 170 000 € à 150 000€ qui seront demandés sur l'enveloppe territorialisée de 2024. Pour les travaux de réhabilitation extérieure de la maison Tantôt, le montant sollicité reste de 40 000€ qui seront demandés sur l'enveloppe territorialisée de 2025.

### **19- Subventions pour la tenue des bureaux de vote**

Mme le Maire donne lecture des subventions versées au titre des frais d'assemblées électorales pour les scrutins des élections législatives : 222.36 € et présidentielles : 222.56 €

### **20- Décisions modificatives au budget**

#### **Délibération 13/2022-6**

- Il s'agit de diminuer le compte 27638 de 60 € suite à l'ajustement réalisé sur le budget lotissement lors de la précédente séance de conseil municipal.
- Il s'agit d'ajuster les écritures d'amortissement de 2320 €  
Le conseil accepte à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### **21- Distribution bulletins**

Mme le Maire présente le devis de La Poste pour la distribution du bulletin municipal 128.12 € HT.  
Le conseil municipal accepte

### **22- Monument aux Morts : centenaire des inscriptions pacifistes**

Mme le Maire informe que les invitations ont été envoyées.

### **23- Infos sur l'AMRF**

Mme le Maire rappelle le rôle de cette association. Le coût de l'adhésion est de 90€ /an.

**Séance levée à 22h15**

**Le Secrétaire de séance**



**Le Maire**



Mis en ligne sur le site le :

**29 DEC. 2022**